

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-13

ACQUISITION DES LOGICIELS, MATERIELS ET PRESTATIONS NECESSAIRES AU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES DEPARTEMENTAL (SIGD)

DEVOLUTION DES MARCHES

Rapport de M. le Président :

Lors du vote du budget primitif 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé le cahier des charges pour l'acquisition des matériels, logiciels et prestations nécessaires au nouveau SIGD.

Le présent marché a pour objet de disposer :

- d'une base de données géographiques centralisée constituant un référentiel de plans unique et commun aux services du Conseil Général et à nos partenaires (communes et intercommunalité) ;
- sur le site internet du Conseil Général des fonctions nécessaires à la consultation et à la production de cartes géographiques.

Une consultation a donc été organisée selon la procédure de l'appel d'offres restreint européen prévue aux articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes :

- Marché, d'une durée de 1 an, décomposé en 2 lots :

- lot 1 : Mise en oeuvre du SIGD
- lot 2 : Consultation du SIGD par le web

- Candidatures reçues : 14.

A l'issue de l'analyse des candidatures, la Personne Responsable des Marchés (le Président du Conseil Général) a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 mai 2005, qui propose de retenir les sociétés suivantes :

- 1) STAR (69)
- 2) GEOSIGNAL (31)
- 3) GEOCONCEPT (82)
- 4) ARES (91)
- 5) GENERALE D'INFOGRAPHIE (31)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 juillet 2005, a examiné les 4 offres reçues au vu des critères pondérés suivants :

Lot 1 : mise en oeuvre du SIGD

Qualité de l'offre : /25

- | | |
|--|---|
| - engagement sur les délais de réalisation | 5 |
| - présentation de la réponse (art IV du CCTP) | 5 |
| - intégration des solutions logicielles standards et/ou open source | 5 |
| - qualité de la gestion des métadonnées | 5 |
| - qualité de l'intégration des données du référentiel et des données métiers | 5 |

Moyens humains sur le projet : /5

Prix : /5

Lot 2 : consultation du SIGD par le web

Qualité de l'offre : /24

- | | |
|---|---|
| - engagement sur les délais de réalisation | 6 |
| - présentation de la réponse (art IV du CCTP) | 6 |
| - intégration des solutions logicielles standards et/ou open source | 6 |
| - richesse des fonctionnalités des modules auteur et client | 6 |

Moyens humains sur le projet : /6

Prix : /5

et a décidé d'attribuer les marchés à la société GENERALE D'INFOGRAPHIE à l'issue de l'analyse technique des offres.

Cette société, qui a des compétences dans le domaine des SIGD et des collectivités territoriales, présente une analyse correspondant aux attentes des services du Conseil Général et des partenaires. Elle propose des technologies nouvelles innovantes et une plateforme unique assortie de divers applicatifs métiers.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général, les marchés d'acquisition des matériels, logiciels et prestations nécessaires au nouveau SIGD avec la société GENERALE D'INFOGRAPHIE pour un montant de 304 579, 20 €, étant précisé que l'estimation administrative était de 400 000 €.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-13

**ACQUISITION DES LOGICIELS, MATERIELS ET PRESTATIONS
NECESSAIRES AU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATIONS
GEOGRAPHIQUES DEPARTEMENTAL (SIGD)**

DEVOLUTION DES MARCHES

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 18 juillet 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du département, les marchés à intervenir avec la Société Générale d'Infographie (31) pour l'acquisition des matériels, logiciels et prestations nécessaires au nouveau Système d'Informations Géographiques Départemental pour un montant de 304 579,20 € ;
- Précise que l'estimation administrative était de 400 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,